

La lettre d'information des sociétaires taxis

Janvier 2009



Chers sociétaires,

Au nom du conseil d'administration de la Mutuelle Fraternelle d'Assurances et de l'ensemble du personnel, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2009.

En ce début d'année, j'ai le plaisir de vous informer de plusieurs bonnes nouvelles :

- La première, notre Conseil d'Administration a décidé pour 2009 de ne pas augmenter les cotisations de vos contrats.
- La seconde, la MFA toujours soucieuse de vous apporter des services innovants et de nouvelles garanties, va mettre très prochainement à la disposition des artisans taxis parisiens une nouvelle garantie «véhicules taxis relais».
- Et enfin, pour défendre vos intérêts, tant dans le cadre de votre activité professionnelle que dans votre vie privée, la MFA a conçu pour vous une nouvelle offre de protection juridique très étendue.

Fidèle à ses engagements, votre mutuelle vous apporte une protection globale grâce à une offre complète de produits d'assurances ainsi que des solutions de placement (épargne retraite/assurance vie) et de financement (crédit auto, crédit licence, crédit travaux, prêt projets).

Ensemble, continuons à faire vivre la solidarité fraternelle et mutualiste, afin de préserver la pérennité et l'indépendance de la MFA.

En vous remerciant encore de votre fidélité et de votre confiance, je vous prie de croire, chers sociétaires, en mes meilleurs sentiments mutualistes.

Talal Al rifai
Président Directeur Général

Sommaire

- **Edito, tarifs 2009, convention MFA, FNAT, CSAT, convention MFA et Rent A Car** : page 1
- **Votre nouvelle protection juridique** : page 2
- **Un nouveau service de véhicules relais** : page 3
- **Salon du taxi, liste de nos espaces d'accueil** : page 4

Tarifs 2009

EXCELLENTE NOUVELLE ! PAS D'AUGMENTATION DES TARIFS

Stabilité sur tous vos contrats MFA.

Les cotisations de vos contrats d'assurances MFA restent stables par rapport à 2008.

Cette stabilité concerne vos contrats auto, auto taxi, habitation, deux roues et loisirs (caravane, camping-car, navigation de plaisance et chasse).



Jean-Claude Richard, vice-président de la FNAT ; Talal Al rifai, PDG de la MFA et Alain Estival, président de la CSAT.

Signature de la convention entre la MFA, la FNAT et la CSAT*.

Ayant comme objectif commun la défense des intérêts matériels et moraux des taxis sur le plan national, la Mutuelle Fraternelle d'Assurances, la Fédération Nationale des Artisans du Taxi et la Chambre Syndicale des Artisans du Taxi ont signé, le 3 décembre 2008 à Clichy, une convention de partenariat.

Les trois partenaires souhaitent intensifier leurs efforts dans le but de mettre en œuvre des actions communes visant le meilleur accompagnement pour les chauffeurs de taxis.



Talal Al rifai, PDG de la MFA et Marc Boré, président du directoire de Rent A Car.

Signature de la convention entre la MFA et Rent A Car*.

Pour la première fois, une mutuelle d'assurances, et un loueur courte durée, Rent A Car, mettent en commun leur savoir faire, afin d'augmenter l'offre de taxi à Paris.

En effet, pour chaque taxi immobilisé en réparation, les artisans taxis parisiens auront désormais la possibilité de louer un taxi relais. Cette innovation permettra dès le 1^{er} mars 2009, d'offrir une nouvelle garantie «Véhicules Taxis Relais».

* Pour plus de détails sur ces conventions, connectez-vous sur www.mfa.fr, dans la rubrique A la Une, Mutuelle Fraternelle d'Assurances. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Siège social : 6, rue Fournier, 92110 Clichy. Immatriculée au Répertoire National des Entreprises sous le numéro 784 702 391 000 60.

Protection Juridique :

une nouvelle offre à partir du 01/02/09 !



A partir du 1^{er} février 2009, vous allez bénéficier d'une nouvelle offre protection juridique, applicable à l'échéance principale de vos contrats.

Cette offre, élaborée en partenariat avec CFDP Assurances, a été conçue pour vous apporter un accompagnement juridique d'une qualité optimale. De l'information sur vos droits à l'organisation de votre défense judiciaire et la prise en charge des frais et honoraires de vos défenseurs si cela s'avère nécessaire, nous vous soutenons tout au long de votre litige. La nouvelle protection juridique MFA vous assiste dans le cadre de votre activité professionnelle de chauffeur de taxi et dans votre vie privée :

→ Une protection juridique professionnelle spéciale taxi* (garantie de votre contrat d'assurance automobile taxi)

- **Protection du véhicule taxi** : litiges lors de la vente ou l'achat de votre véhicule avec le vendeur, l'acheteur, le constructeur..., difficultés avec le garage chargé de l'entretien, la station de lavage, le fournisseur d'équipements ou accessoires taxis..., nous sommes là pour vous accompagner.
- **Protection de votre permis** : nous prenons en charge les frais de stage à hauteur de 260 € pour reconstituer le capital points de votre permis de conduire. Vous êtes aussi défendu en cas de contestation d'une décision de suspension ou d'annulation de votre permis de conduire.
- **Protection pénale** : vous êtes assisté devant les tribunaux répressifs suite à des infractions au code de la route, à la réglementation du transport taxi, du travail ou si vous êtes victime d'injures, de dommages corporels...

→ Une protection juridique vie privée* encore plus complète (garantie sociétaire)

Nous intervenons pour vous assister, faire valoir vos droits ou vous défendre dans de nombreux domaines, notamment :

- **L'habitation** (troubles de voisinage, transactions immobilières...)
- **La consommation** (retard de livraison, publicité mensongère...)
- **Les relations avec les caisses de retraite, les organismes bancaires, les services publics ...**
- **La santé** (erreur médicale...)

Afin de mieux vous accompagner dans la résolution de vos litiges au quotidien, notre nouvelle offre inclut en plus les domaines suivants :

- **Le couple (divorce, rupture de PACS...)**
- **La famille (succession, donation...)**

Nouveau

→ Les services plus de la nouvelle protection juridique

- **La possibilité de rencontrer des juristes qualifiés sur rendez-vous**, du lundi au vendredi, dans une délégation régionale CFDP ou dans un espace MFA.
- **Des engagements sur les délais** : une prise en compte de votre demande dans les 3 jours ouvrables.

Votre nouveau numéro de téléphone protection juridique

Un numéro unique pour vos litiges professionnels ou privés :

0 821 330 123

(0,12 € TTC la minute)

Des juristes qualifiés sont à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h45 pour vous fournir les renseignements juridiques dont vous avez besoin et vous accompagner dans vos démarches.

Pour connaître tous les détails de la nouvelle offre, nous vous invitons à retirer les notices d'information Protection juridique automobile taxi et Protection juridique sociétaire dans votre espace MFA. Vous pouvez aussi nous adresser la demande par téléphone, par courrier ou sur notre site Internet.

Comment nous contacter ?

- dans l'un de nos espaces d'accueil
- sur www.mfa.fr

Véhicules taxis relais : une nouvelle garantie pour les taxis Parisiens à partir du 1^{er} mars 2009 !



Votre taxi est immobilisé suite à un sinistre (accident, vol, incendie) ?

La garantie immobilisation de votre contrat d'assurance automobile taxi vous permet de percevoir des indemnités journalières pour compenser la perte d'exploitation engendrée.

Aujourd'hui, nous allons plus loin dans notre offre de service en vous proposant une nouvelle prestation de mise à disposition de véhicules taxis relais.

Disponible dès le 1^{er} mars, cette nouvelle garantie, qui s'ajoute à la garantie immobilisation, vous permet de bénéficier d'un véhicule taxi relais suite à un sinistre garanti.

→ Les avantages de la garantie véhicules taxis relais :

- Vous n'avez pas à effectuer les démarches de recherche de location.
- Vous n'avancez pas les frais de location.
- Vous assurez la continuité de votre activité professionnelle (maintien de votre recette et du service rendu à vos clients).
- Vous ne supportez **aucun jour de franchise**.

**Vous êtes intéressé ? Vous souhaitez bénéficier de cette nouvelle garantie véhicules taxi relais ?
Nous vous proposons de contacter directement votre espace MFA dès le 1^{er} Février 2009
(coordonnées complètes de nos points d'accueil en page 4 de cette lettre).
Les conseillers MFA sont à votre disposition pour vous présenter les détails de
notre nouvelle garantie et vous guider dans votre choix.**

**Pour connaître le détail de toutes nos offres, remplissez le coupon ci-dessous
et glissez-le dans l'enveloppe ci-jointe sans l'affranchir.
Un conseiller vous contactera très rapidement pour faire le point avec vous.**



Je suis intéressé(e) par vos offres.

Mes coordonnées :

N°sociétaire :

Nom : Prénom :

E-mail :

Adresse :

CP : Ville :

Je souhaite recevoir des renseignements sur vos produits :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Assurance auto | <input type="checkbox"/> Assurance habitation | <input type="checkbox"/> Complémentaire Santé |
| <input type="checkbox"/> Assurance Obsèques | <input type="checkbox"/> Epargne retraite | <input type="checkbox"/> Crédit |
| <input type="checkbox"/> Loisirs (caravane, camping-car, chasse, navigation de plaisance) | <input type="checkbox"/> Autre : <input type="text"/> | |

Vous pouvez me joindre :

Par tél. au : de h à h

MFA - Mutuelle Fraternelle d'Assurances

Siège social : 6, rue Fournier - BP 311 - 92111 Clichy Cedex

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances.

MFA Mutuelle
Fraternelle
d'Assurances

Salon des taxis 2009

→ samedi 7 et dimanche 8 février 2009

Événement incontournable dans le monde du taxi, la MFA, de par son histoire et la place qu'elle occupe dans la profession, sera présente lors de cette 9^{ème} édition.



Liste de nos espaces d'accueil

Paris

MFA République
36, bd du Temple
75011 Paris
Tél. : 01 43 14 37 10
espace.republique@mfa.fr

Ile-de-France

MFA Argenteuil
38, av. Gabriel Peri
95100 Argenteuil
Tél. : 01 39 61 16 67
espace.argenteuil@mfa.fr

MFA Boulogne
72-74, av. Edouard Vaillant
92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01 41 10 04 19
agence_boulogne@mfa.fr

MFA Levallois
38-48, rue Victor Hugo
92300 Levallois-Perret
Tél. : 01 47 39 33 14
espace.levallouis@mfa.fr

MFA Maisons-Alfort
82-84, av. du Gal de Gaulle
94700 Maisons-Alfort
Tél. : 01 43 76 56 84
espace.maisonsalfort@mfa.fr

MFA Mantes-la-Jolie
46, avenue de la République
78200 Mantes-la-Jolie
Tél. : 01 30 92 92 93
agence_mantes_la_jolie@mfa.fr

MFA Pontoise
26-28, rue Séré Depoin
95000 Pontoise
Tél. : 01 30 38 44 54
agence_pontoise@mfa.fr

MFA Sevrans
2, av. Salvador Allende
Z.A. Joliot Curie
93274 Sevrans Cedex
Tél. : 01 43 83 85 08
espace.sevrans@mfa.fr

MFA Saint-Quentin
13, rue Marcel Proust
Quartier du Plan de Troux
78180 Montigny le Bretonneux
Tél. : 01 30 44 17 17
agence_st_quentin@mfa.fr

MFA Versailles
9, rue de la Paroisse
78000 Versailles
Tél. : 01 39 50 84 83
agence_versailles@mfa.fr

MFA Villejuif
8, av. de Stalingrad
94800 Villejuif
Tél. : 01 46 78 75 13
agence_villejuif@mfa.fr

PACA

MFA Nice
60, rue Arson - 06300 Nice
Tél. : 04 93 26 66 18
espace.nice@mfa.fr

MFA Marseille
131, av. de Mazargues
13008 Marseille
Tél. : 04 96 20 38 60
espace.marseille@mfa.fr

Grand Ouest

MFA Nantes
17, rue Jeanne d'Arc
Les Hauts de Talensac
44000 Nantes
Tél. : 02 40 48 28 28
espace.nantes@mfa.fr

Aquitaine

MFA Bordeaux
39, cours Pasteur
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 94 76 76
espace.bordeaux@mfa.fr

Rhône-Alpes

MFA Lyon
158, cours Lafayette
69003 Lyon
Tél. : 04 72 60 79 20
espace.lyon@mfa.fr

Remplissez vite le coupon au verso et glissez-le dans l'enveloppe ci-jointe sans l'affranchir.
Merci de n'ajouter aucun autre document.